



ELECTRICIENS – CP 149.01 CHÔMAGE TEMPORAIRE CORONAVIRUS

PROCEDURE MODIFIEE

Que faire en cas de chômage temporaire pour force majeure en raison du coronavirus ?

Consultez le site de la CGSLB : https://www.cgsלב.be/fr/crise-coronavirus-lisez-ici-comment-nous-pouvons-vous-aider?_ga=2.68924113.1379678869.1585040655-1188806540.1574760740

Comment le secteur de la CP 149.01 vous soutient ?

- Le chômage temporaire au motif de coronavirus est soumis au même régime que le chômage temporaire ordinaire pour des raisons économiques.:

Pour le personnel à temps plein:

Allocation complète de chômage de **11,63 euros par jour**.

Pour le personnel à temps partiel :

Demi-allocation de chômage de **5,82 euros par jour**.

- Il n'est pas nécessaire de faire une demande. Vous recevrez **automatiquement** cette allocation au cours du 2e mois suivant le mois de chômage temporaire pour cause de force majeure Corona.

ATTENTION : Le Fonds de sécurité d'existence (volta) n'est pas en possession de votre numéro de compte ? Consultez le site web suivant : <https://www.volta-org.be/fr/travailleurs/nouvelles/chomage-temporaire-du-au-coronavirus-0>

- Cette allocation s'ajoute aux **5,63 euros versés** par l'Onem que vous recevrez immédiatement et conjointement à votre allocation de chômage (payée par la CGSLB) et ce pendant la période de la crise corona.

N'oubliez pas que, bien qu'il y ait des allocations supplémentaires, il y aura tout de même une perte de salaire sur base annuelle.

Prenez soin de vous !

Pour toutes questions, contactez votre secrétariat CGSLB : <https://www.cgsלב.be/fr/secretariats/>

Pas encore membre? <https://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב?>